



## Plainte pour agression verbale et diffamation

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **14:21**

Bonjour,

Je vous explique les faits mon enfant de 3ans et demi me rapporte que sa maitresse lui aurait mis une tarte et qu'elle aurait pincé la main d'un autre enfant, ma femme appelle la mère de l'autre enfant et ce même enfant dit exactement la même chose que mon fils.

Le lendemain je convoque la directrice, la maîtresse et son assistante pour demander des explications sur les dires de mon enfant.

J'ai gardé mon calme, j'ai été poli, pas d'injures mais avec un ton assez ferme tout en répétant les dires et en insistant que c'était les dires de mon enfant sans jamais l'accuser.

Au bout de 10min la maîtresse se braque se lève et quitte la pièce.

Je n'ai pas compris pourquoi. La directrice m'explique qu'elle a d'autres problèmes avec certaines personnes de la classe.

À ce jour elle a porté plainte pour agression et diffamation, la mairie a mis et l'école on mis un communiqué dans les cahiers des enfants en accusant les parents et en demandant des sanctions.

Que dois-je faire car d'une demande d'explication pour une tarte à un enfant je me retrouve accusé.

Merci pour vos réponses.

Par **SJ4**, le **05/04/2017** à **14:30**

bonjour,

agression, je ne pense pas qu'il puisse y avoir agression vu qu'il ressort de ce que vous dites, vous ne l'avez pas touchée.

diffamation, non, c'est éventuellement une dénonciation calomnieuse, voir

<http://www.loi1881.fr/denonciation-calomnieuse-diffamation-non-publique> de plus, vous êtes de bonne foi en relatant ce que dit votre fils.

à la fin, c'est vous qui pourrez envisager une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **14:52**

Merci de votre réponse.

J ai juste relaté ce que mon enfant ma dis.

Deux jour après le rdv j ai été convoqué par l inspection académique j ai été obligé de me justifier sur l art et la manière dont j ai aborder le problème avec elle que du réel problème qu il y a eu au dire de mon enfant.

Elle me reprocher beaucoup mon approche.

Et je me suis même excusé si j avais eu un ton ferme.

Fin de conversation elle m annonce que son service juridique lui conseiller de porté plainte,sauf qu en faite c était déjà fait.

Maintenant la mairie s en mêle avec d autre commune.

J ai la directrice au tel elle m'a dit que j avais eu un ton ferme mais en aucun cas j ai été agressif ni quoi que se soit et qu elle ne c est pas senti en danger.

Et aujourd'hui je vois les communiquer qu elle a signé en soutien à sa collègue.

C le monde à l envers, je savais pas que demander des explications à une personne été calomnieux.

Par **jos38**, le **05/04/2017** à **15:18**

bonjour. je note plusieurs choses dans votre 1er post "j'ai convoqué la directrice, la maîtresse et son assistante"?. quand on est parent d'élève, on sollicite un rendez-vous, on ne convoque pas, donc vous avez vraiment dû être "ferme." vous dites "je répète les dires de mon enfant sans l'accuser" or, votre enfant l'accuse d'avoir "pris une tarte", ce qui est grave si c'est avéré. au bout de 10mn "la maîtresse se braque et s'en va" donc pendant 10 mn, elle vous a écouté et s'est expliquée? qu'a t'elle dit?

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **15:45**

J ai demandé un rdv le en demandant avec fermeté pour l avoir tout de suite.se qui peu suggéré une convocation.

J ai expliqué les faits rapporté par mon enfant sans inclure le deuxième enfant.elle nié les faits.

Une fois ses explications données? sans lui couper la parole ou quoi de se soit j'ai relaté les faits incluant le deuxième enfant en lui disant que l on avait eu la mère de celui-ci et qu'il avait dit la même chose.Tout en disant les enfants on dit,sans jamais l accusé. Après elle c est énervé et m'a dit que je l accusé.

Une fois parti j ai demandé à la directrice si je l avais accusé elle m à dit que non que vous avez relaté des faits sans jamais l accusé?.

Après le deuxième rdv, l'inspecteur académique été là ils nous demandé si on voulait que notre enfant reste dans sa classe, j'ai dit à ma femme que l'on peut lui laisser le bénéfice du doute.  
Et après j'apprend le lundi qu'elle porte plainte.

Par **jos38**, le **05/04/2017** à **16:02**

l'inspecteur académique vous a entendu. il aurait peut-être mieux valu que votre enfant change de classe. si sa maîtresse a porté plainte contre vous, la situation va être délicate

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **16:05**

Après je pense avoir pris la bonne décision pour ne pas faire éclater un scandale devant l'école, pour des choses qui nous concernent.  
En aucun cas je l'ai incriminé.  
Je sais que c'est des propos graves c'est pour cela que je ne voulais pas que ça s'ébruite.  
Après je pense que c'est normal d'avoir des explications en tant que parents sans prendre partie pour l'un ou l'autre même si c'est mon enfant?.

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **16:10**

Elle est en accident du travail.  
Par contre du moment où j'ai su qu'elle avait porté plainte, j'ai appelé la directrice et je lui ai demandé que si elle revenait travailler que mon enfant soit changer de classe.  
La situation prend une ampleur démesurée et je ne sais pas quoi faire

Par **jos38**, le **05/04/2017** à **16:19**

dans votre 1er post vous dites que la mairie et l'école ont mis un communiqué dans les cahiers des enfants pour demander des sanctions. est-ce que votre nom est cité et qu'est-il écrit exactement?

Par **Ruffino38**, le **05/04/2017** à **16:35**

Non, ils disent que des parents

Par **jacques22**, le **06/04/2017** à **14:52**

Bonjour,

Ne vous en faites pas!

Le parquet a l'habitude de ce genre de plaintes de plus en plus fréquentes qu'il classe généralement sans suite.

Par contre, ce genre de plaignants est intouchable.

Merci.